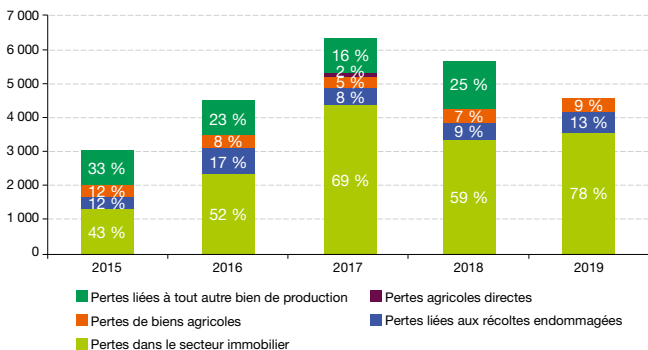


Pertes économiques globales attribuées aux événements naturels

PERTES ÉCONOMIQUES DIRECTES ATTRIBUÉES AUX ÉVÉNEMENTS NATURELS DE 2015 À 2019

En M€_{courants}



Note : pertes estimées selon la méthodologie recommandée par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

Champ : France.

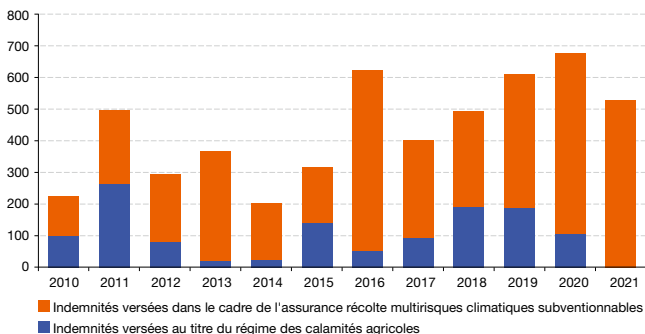
Sources : CCR ; France Assureurs ; MRN, 2021. Traitements : SDES, 2022

Entre 2015 et 2019, les pertes économiques annuelles directes attribuées aux événements naturels sont estimées en moyenne à 4,8 Md€_{courants}. Ces pertes oscillent entre 3,03 Md€ en 2015 à plus du double en 2017 (6,37 Md€).

Globalement sur la période, les pertes économiques dans le secteur immobilier représentent près de deux tiers de l'ensemble (62 %). 11 % sont liées aux récoltes endommagées, 8 % aux pertes de biens agricoles et 19 % aux autres biens de production.

INDEMNISATIONS VERSÉES EN RÉPONSE AUX DOMMAGES DES CULTURES SUBIS À LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES DE 2010 À 2021

En millions d'euros



Note : les indemnités versées au titre des calamités agricoles en 2021 ne sont pas disponibles ; les données relatives aux indemnités versées dans le cadre de l'assurance récolte ne comprennent pas les indemnités versées au titre des assurances monorisques climatiques.

Champ : France.

Source : MASA

Entre 2010 et 2020, 1,25 milliard d'euros (Md€) d'indemnités ont été versées au titre des calamités agricoles, tous aléas confondus. La sécheresse, qui affecte majoritairement les prairies, représente près de 70 % des indemnités, suivie par le gel et les températures basses (17 %) qui concernent plutôt l'arboriculture. Près de 4 Md€ d'indemnités ont par ailleurs été versées dans le cadre de l'assurance récolte multirisques climatiques entre 2010 et 2021, les deux tiers des sommes concernant la période 2016-2021. Les céréales et fourrages, y compris semences, représentent ensemble près de la moitié du montant total versé, suivis par la vigne, avec environ le quart.